

Prix par personne

599 €
8 jours / 6 nuits



Espagne Santa SusannaDu 19 au 26 octobre 2024



LES POINTS FORTS DU VOYAGE:

- Séjour libre en pension complète à votre hôtel 4* à Santa Susanna
- Possibilité de réserver en option le Pack excursions pour découvrir la région : Barcelone, Gérone, Tossa de Mar

J1: VOTRE REGION - SANTA SUSANNA

Départ de votre région en fin de journée. Dîner libre, trajet de nuit à bord de l'autocar.

J2 AU J7 : SANTA SUSANNA

Arrêt petit-déjeuner libre en cours de route à la frontière espagnole. Arrivée en fin de matinée à l'hôtel à Santa Susanna, installation (avant ou après le repas) et déjeuner à l'hôtel. Séjour en pension complète à votre hôtel à Santa Susanna.

J8: SANTA SUSANNA - VOTRE REGION

Départ matinal après le petit-déjeuner. Déjeuner sur le trajet et arrivée tardive dans votre région.



PACK EXCURSIONS EN OPTION : 99 €



BARCELONE JOURNEE AVEC GUIDE

Départ pour la visite guidée la journée de Barcelone: vous ferez un tour panoramique qui vous permettra d'admirer une très belle ville: la Sagrada Familia en extérieur, les grandes avenues comme le Paseo de Gracia avec les maisons aux façades de Gaudi, la maison Batllo, la maison Atmeller... la Plaza España la colline de Montjuich où se trouvent les installations sportives des J.O. 92, le port. Déjeuner. L'après-midi, continuation de la visite avec le Quartier Gothique et temps libre sur les Ramblas et la Plaza de Cataluña. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

GERONE ½ JOURNEE AVEC GUIDE

Départ pour la visite guidée Gérone, capitale d'une des 4 provinces de la Catalogne : elle garde l'empreinte des civilisations ibères, romaines, juives et arabes qui l'ont occupée : le quartier gothique et la Cathédrale, le quartier juif le mieux conservé d'Europe, les petites rues pittoresques qui mènent à la Rambla de la Liberté, zone commerçante de la ville.

DECOUVERTE ½ JOURNEE TOSSA DE MAR LIBRE

Départ pour la découverte de Tossa de Mar, petite station balnéaire pleine de charme, son impressionnante enceinte située sur un promontoire à l'extrémité sud de la plage. « Vila Vella » (nom de ce monument architectural) fut construit entre le XII et XIVème siècle. L'enceinte dispose de trois grandes tours cylindriques et quatre petites tours adossées à la muraille, en plus des restes de l'église paroissiale gothique et du phare élevé au-dessus de l'ancienne tour du château, d'où vous aurez l'occasion d'admirer le magnifique paysage de notre côte.

Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement 6 nuits en hôtel 4* normes locales à Santa Susanna, base chambre double, la pension complète du déjeuner du J2 au déjeuner du J8, les boissons aux repas (eau et ¼ vin, le pot de bienvenue).

Le prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle : 210 € (en nombre limité, en demande à la réservation), les boissons et les visites non mentionnées ci-dessus, les pourboires éventuels et dépenses personnelles, le pack excursions proposé ci-contre. L'assurance multirisque annulation / bagages et assistance rapatriement + protection sanitaire : 33 €.

Formalités:

Carte nationale d'identité datant de moins de 10 ans ou passeport en cours de validité. L'Espagne n'a pas reconnu officiellement la prolongation de 5 ans de la CNI. Carte européenne d'assurance maladie, elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé. Respect des règles sanitaires en vigueur au moment du voyage.

VOYAGES PARTENAIRES RGO



Les voyages mentionnés «Voyages Partenaires» sont des séjours en France ou à l'étranger pour lesquels nous collaborons avec des partenaires autocaristes indépendants du Grand Ouest. Cela nous permet de vous offrir une plus large gamme de voyages dans notre brochure. Lors de ces voyages, vous serez transportés par RGO Mobilités ou un de nos partenaires, mais nous assurons votre ramassage aller et retour depuis les villes habituelles jusqu'au lieu de rendez-vous avec le car principal. Le placement dans le car s'effectue par ordre d'inscription.

RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE
Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@rgo-voyages.fr

Tourisme IM035210001 – Site Internet: www.le-pape-autocars.com







Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de RGO VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte

